

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT**

DE_2026_032

Désignation des représentants à l'Assemblée Spéciale du Syndicat mixte AGEDI

Le vingt-deux mai deux mille vingt-six, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Sainte-Énimie, sous la présidence de Thierry SOLIER.

Étaient présents : Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Sylvain MOLINES, Jérémy RAMOND, Carine COUVE, Laurent BALSAN, Stéphane GERMAIN, Jaclyn MALAVAL, David HERRARD, Jérôme VIEILLEDENT, Anne-Sophie BOURASSEAU, Eric DESCOTTE, François LEROY, Eric SAQUET, Patrick SALSON, Jean-Jacques ACHACHE, Tony BEDEL, Thierry SOLIER, Florence DELORT, Philippe CAVALIER, Nicolas GALIERES, Alain CHMIEL, Alain DESAGA, Sylvie LARRAZ, Jean BLANCHOT, Isabelle CARTAILLAC, Josian FRAYSSE, Frédéric BARASCUD

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BOURASSEAU

Date de convocation : 11 mai 2026

Délégués du comité syndical		
En exercice : 29	Présents : 28	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7,

Vu les statuts du Syndicat mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale,

Vu la délibération DE_017_2018 du 16 avril 2018 relative à l'adhésion du Syndicat mixte du Tarn-amont au Syndicat mixte Agedi,

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelé à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale,

Considérant le renouvellement du comité syndical, il convient de procéder à la désignation des représentants du Syndicat mixte du Tarn-amont au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat mixte AGEDI,

Le Président précise que le syndicat mixte du Tarn-amont bénéficie de la gamme en ligne PROXIMA d'Agedi, avec les modules « FIN » pour la comptabilité et « ACTE » pour la dématérialisation des actes (délibérations et arrêtés).

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026
Date de reception de l'AR: 26/05/2026
048-200080547-DE_2026_032-DE
A G E D I

Le Président expose que du fait de l'adhésion du Syndicat mixte du Tarn-amont au Syndicat mixte AGEDI, le conseil syndical doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la collectivité de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat AGEDI.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Désigne Thierry SOLIER, Président, en qualité de représentant titulaire,

Désigne David HERRARD, 1er vice-président, en qualité de représentant suppléant,

Précise que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours,

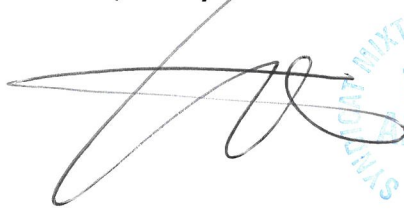
Autorise le Président à notifier la présente délibération au Syndicat mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité,

Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Sainte-Énimie, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Président, Thierry SOLIER



La Secrétaire de séance, Anne-Sophie BOURASSEAU



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 26/05/2026
et publié ou notifié
le 01/06/2026

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026
Date de reception de l'AR: 26/05/2026
048-200080547-DE_2026_032-DE
A G E D I